



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 13 mars 2024

PV 1-2024

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 20h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité ainsi que le public.

5 La Présidente se réjouit d'accueillir MM. Jean-Paul Carrard, Pierre Baumann, Géraud de Laval et Dean Gocevski et leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal. Elle rappelle qu'ils ne pourront pas participer au vote avant d'être assermentés.

Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

Quorum

39 membres présents, 6 membres absents excusés.

10 Ordre du jour et documents

15 La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 16 février 2024 (annulant et remplaçant la version du 8 février 2024). Les documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 1-2-3-4/2024, procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 et annexes y-relatives, proposition d'utilisation du Fonds Spécial pour l'installation d'une station BoxUp – ont été transmis via l'Intranet du Conseil, le 8 février 2024.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

20 Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 est accepté à la large majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

3. ASSERMENTATION DE QUATRE CONSEILLERS COMMUNAUX

25 Faisant suite à l'élection complémentaire tacite du 22 janvier 2024 ainsi qu'à une récente vacance de siège (voir ci-dessous), MM. Jean-Paul Carrard, Pierre Baumann, Géraud de Laval et Dean Gocevski sont assermentés par la Présidente et accueillis par acclamation par l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce avoir de nombreuses communications à faire.

30 Le 16 janvier 2024 a eu lieu le traditionnel contrôle préfectoral annuel par M. Pascal Dessauges, Préfet, en présence de Mme la Présidente et de Mme Noémie Girard, secrétaire. Comme l'année précédente, M. le Préfet a constaté que les dossiers étaient très bien tenus et a adressé ses félicitations à Mme Girard pour son excellent travail. Un entretien s'en est suivi, au cours duquel de nombreuses questions ont pu être discutées, notamment au sujet de la Commission de surveillance de la zone industrielle (lire ci-dessous). Par la suite, un second entretien a eu lieu, en présence, cette fois, de la Municipalité, afin d'éclaircir certains points (idem).

35 Le 22 janvier 2024 s'est déroulée l'élection complémentaire tacite du Conseil communal. Pour rappel, il s'agissait d'élire, selon l'arrêté de convocation préfectoral, trois Conseillers communaux et 12 suppléants. Si le nombre de candidats avait été supérieur à 15, une élection par les urnes aurait été organisée. Or, ce sont

14 candidats qui se sont présentés et, conformément à la Loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP), un tirage au sort a eu lieu dans les locaux de la Maison de Commune, afin de fixer l'ordre de désignation des membres et des suppléants. Ce tirage au sort s'est déroulé en présence de Mme la Présidente, de Mme Noémie Girard, de M. Michel Equey, membre du Bureau du Conseil, et de Mme Mélanie Hilpert, secrétaire municipale. Les résultats ont immédiatement été affichés au pilier public, sur le site Internet de la Commune ainsi que sur l'Intranet du Conseil. Le Bureau a également dû faire rapidement appel au 1^{er} suppléant éligible, M. Dean Gocevski, suite à la démission, avec effet immédiat, de Mme Monique Verly.

A cet égard, la Présidente informe l'assemblée que Mme Verly a souhaité que sa lettre de démission soit lue en plénum, ce qui est fait.

La démission de M. Marco Grilli de la Commission de gestion est également parvenue au Bureau du Conseil ; d'où la nomination, portée à l'ordre du jour de la présente séance, d'un nouveau membre au sein de cet organe.

Comme annoncé précédemment, la Présidente revient sur la question de la Commission de surveillance de la zone industrielle. Lors de la dernière séance de Conseil, lorsqu'elle a dû lire son rapport sur ladite commission, elle avait émis des doutes quant à la légitimité de sa composition. Après vérification auprès du Préfet, la Présidente déclare revenir sur ses propos, car il s'avère que cette commission est tout à fait légale sous sa forme actuelle. Mais il a été précisé par le Préfet que l'on pouvait rester dans ce genre de configuration, mais que, s'agissant d'une commission municipale, c'est à la Municipalité de rapporter au Conseil communal. Après réflexion, et par souci de neutralité qu'exige la fonction de Présidente, et également de Vice-président pour M. Laurent Corbaz, tous deux ont décidé de démissionner de cette commission. La Municipalité contactera donc, ou a peut-être déjà contacté, des personnes afin de la compléter.

Faisant suite à la visite préfectorale, il a été décidé, avec la Municipalité, de se rencontrer pour parler de certains sujets d'incompréhension, notamment sur un point qui tient à cœur de la Présidente : la parution, dans le BIOV, d'une information erronée concernant la séance extra-muros du Conseil communal, qui a été annoncée comme étant non publique. Les séances du Conseil sont bien évidemment publiques et la séance qui sera délocalisée à Lausanne le sera bel et bien ! Après discussion avec la Municipalité, il s'est visiblement agi d'une coquille qui s'est glissée dans les pages du BIOV et un correctif sera fait à la prochaine parution.

Il y a également divers points liés au cahier des charges de la secrétaire du Conseil qui ont été abordés. Le système de notation des jetons de présence ainsi que les formulaires d'indemnités seront dorénavant gérés par Mme Girard. La Présidente remercie donc les président-e-s des commissions d'adresser les formulaires remplis et signés directement à Mme Girard et non plus à la boursière communale.

Concernant le programme de la sortie du Conseil communal, qui aura lieu le 26 juin 2024 au Parlement, Mme Stéphanie Reda remercie de prévoir que la visite des lieux est prévue vers 18h et sera suivie par la séance à 19h30. Le tout se terminera par un apéritif dinatoire. Des informations suivront sur Intranet.

Finalement – un point qui concerne surtout pour les nouveaux arrivants, même si un rappel n'est jamais de trop – la Présidente rappelle quelques règles d'usage pour le bon déroulement des séances : merci de parler fort ou de prendre le micro, d'attendre que la Présidente vous accorde la parole, de vous lever et de vous présenter. On ne coupe pas la parole à un autre Conseiller, merci de surveiller votre langage. Elle invite les membres du Conseil à (re)lire le Règlement du Conseil communal afin que les débats se déroulent harmonieusement et que chacun sache garder sa place.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel

5 À partir du 1^{er} avril prochain et pour une durée de 6 mois, M. Zabadio rejoindra pour la troisième année consécutive l'équipe des employés communaux, renforçant ainsi les effectifs pour la période des travaux de printemps ainsi que ceux d'été.

10 Il partagera son temps de travail avec M. Panchaud pour les travaux à la voirie et M. Batista pour l'entretien des bâtiments communaux.

Visite du Préfet

15 Comme chaque année, nous avons reçu M. Pascal Dessauges – Préfet du district – pour la visite annuelle de contrôle du fonctionnement des Autorités et de l'Administration communale. Cette visite, qui a eu lieu le 16 janvier 2024, s'est très bien déroulée, car les informations et critères demandés étaient tous remplis à satisfaction. Je tiens à remercier le personnel de l'Administration communale de la qualité et la rigueur de son travail ainsi que de son engagement.

Zone industrielle de la Plaine

20 A la suite de la visite préfectorale, la Commission de surveillance de la zone industrielle s'intitulera dorénavant « Commission consultative de suivi de la zone industrielle ».

25 A ce sujet, le 6 février, Mme Stéphanie Reda, Présidente du Conseil communal, et M. Laurent Corbaz, 1^{er} Vice-président, nous ont remis leur lettre de démission en tant que membres de cette commission. Nous en avons pris acte et les remercions pour le travail fourni jusqu'à présent.

Pour les remplacer, la Municipalité a fait appel à MM. Hervé Bandini et Yves Trottet qui ont, tous deux, accepté ce mandat. Nous les remercions et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec eux.

30 La Commission consultative de suivi de la zone industrielle de la Plaine est désormais composée de :

- Mme Chantal Di Lallo (Municipale)
- M. Michel Gruaz (Municipal)
- M. Hervé Bandini (Conseiller communal)
- M. Yves Trottet (Conseiller communal)
- Olivier Duperrut (Syndic)

35 Une visite est prévue ce printemps avec les représentants de l'Etat de Vaud pour une présentation et une discussion des projets et délais des constructions futures sur la parcelle cantonale, qui se situe principalement sur le territoire communal d'Aclens mais également sur celui de Vufflens-la-Ville. Les entreprises qui occuperont ces lieux seront également présentes.

40 Cette commission se tient à disposition des citoyens et citoyennes qui souhaiteraient recevoir des informations complémentaires ou qui ont des questions.

Préavis à venir

45 Lors de la séance du 26 juin, la Municipalité vous présentera les préavis suivants :

- Rapport de Gestion 2023
- Bouclément des comptes 2023.

Domaine de l'eau

5 Une fuite s'est produite sur une conduite privée au chemin de Calamottet. Les conduites sont privées dès la vanne de prise située systématiquement sur une conduite communale. Dans le cas présent, la vanne avait été placée au-delà, soit dans l'angle de la parcelle privée. Notre concessionnaire, l'entreprise Salm à Aclens, a constaté l'état obsolète de la conduite aussi, une fuite s'étant déjà produite dans un passé récent, nous avons exigé son remplacement. Celui-ci a été réalisé à charge du privé sur sa parcelle, mais à charge de la Commune entre la propriété privée et le chemin de Calamottet. Ce fut la bonne décision puisque sur le secteur communal nous avons constaté une mouille confirmant une fuite supplémentaire.

10 Remplacement d'une pompe au puits de pompage

15 Lors du remplacement d'une pompe en décembre 2023, cette dernière était enveloppée d'une épaisse couche de calcaire provoquée par une réaction chimique liée à l'installation d'une protection cathodique cinq ans auparavant. Cette protection avait pour but d'éviter les courants vagabonds et la corrosion, cause de cessation de fonctionnement des pompes. Le comité de l'EIEVMV a rapidement supposé que la deuxième pompe devait être dans le même état et a décidé de la sortir pour la nettoyer. C'est ce qui a été fait et, sans surprise, l'état de la pompe est le même. Ceci a requis un gros boulot de nettoyage. Nous avons mandaté la Société suisse contre la corrosion pour nous faire un rapport et nous permettre de prendre les dispositions requises pour éviter ce problème à l'avenir tout en protégeant nos pompes.

EIEVMV

20 Cet automne l'Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix va procéder à l'assainissement de la chape d'une des deux cuves du réservoir. Celle-ci présente depuis plus de 10 ans des fissures susceptibles, à long terme, de détériorer la qualité de notre eau. Par ailleurs, une deuxième conduite d'alimentation de Villars-Ste-Croix sera posée entre le lieu-dit La Caroline, commune de Mex, et l'entrée nord de Villars-Ste-Croix afin de répondre aux exigences de notre PDDE. Il faut savoir que VSteC, en cas de fuite sur la seule conduite d'alimentation existante, n'aurait plus d'eau vu que cette commune ne dispose pas, contrairement à Mex et VIV, d'eau de secours de Lausanne.

Mobilité

30 Dès le 15 décembre, la structure des horaires CFF sera totalement remaniée. A ce sujet vous avez tous pu lire et entendre les réactions négatives de certaines régions de Romandie. Renens devient une plaque tournante et les Intercités des lignes de Genève et du Pied-du-Jura s'y arrêteront.

Dès lors, les TL sont contraints d'adapter leur offre et leurs horaires à ce grand changement structurel.

35 En ce qui nous concerne, la ligne 58, avec ses 18 courses par jour dans chaque sens du lundi au vendredi aboutira, via Crissier, en gare de Renens au lieu de Bussigny. Les bus de la ligne 56 avec nouvellement 13 courses AR par jour du lundi au vendredi circuleront de Bussigny, via le gymnase de Bussigny et Bobst puis Vufflens Eglise, Cuvillard, jusqu'à la gare de Vufflens-la-Ville et retour par le même parcours. La zone industrielle ne sera donc plus desservie par la ligne 56 mais par la 736 du MBC qui offrira 2 dessertes par heure entre By et la ZI dont une jusqu'à Morges. Tout ceci n'est encore qu'à l'état de projet et nous vous présenterons la situation en détail lorsque l'horaire sera définitif.

40 A partir du 23 mai 2024 et jusqu'au 9 juin 2024, vous avez la possibilité de commenter le projet d'horaire 2025 qui pourra être consulté sur le site <https://www.tp-info.ch/fr/projet-horaire/consulter-le-projet-dhoraire>

Mise de bois

La mise de bois aura lieu le 4 mai à 10h30 dans le secteur de la Reverulaz, à gauche après le pont sur la RC 177 de la route du Moulinet.

MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

5 PECC

En complément d'information suite au dernier Conseil communal du 13 décembre 2023 où il avait été demandé par certains Conseillers si les clients se fournissant sur le marché libre de l'électricité seraient également soumis à l'émolument pour l'usage du sol, la réponse est oui.

10 En effet, après renseignement auprès de la Romande Energie, tous les clients sont taxés y compris ceux au bénéfice d'un contrat marché. Puisque l'émolument est prélevé par le gestionnaire de réseau, Romande Energie, qui assure le développement et la gestion du réseau de distribution sûr et performant pour acheminer l'électricité à tous les clients du canton, quel que soit leur choix de fournisseur d'énergie.

15 Le processus de validation du règlement du « Fonds pour encourager le développement durable » est maintenant terminé, ledit règlement a été validé par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité en date du 1^{er} février 2024 et est entré en vigueur le 1^{er} mars 2024.

Le prélèvement de l'émolument communal pour l'usage du sol de **0,7 centimes par kWh** entrera en vigueur dès le 1^{er} avril 2024. Un courrier d'information a été envoyé à l'ensemble des habitants et sociétés de la commune concernés par ce nouveau prélèvement.

20 Le groupe de travail PECC a été dissout et remplacé par la commission du Fonds pour encourager l'énergie renouvelable et le développement durable. Cette commission est constituée, comme le veut l'article 7 du règlement sur le « Fonds pour encourager le développement durable », par deux membres de la Municipalité (Olivier Duperrut et Caroline Jaughey), deux membres du Conseil communal (Samuel Berthoud et Vu Tran) et pour le moment une citoyenne (Silvia Pequerul), l'autre membre du groupe de travail n'ayant pas souhaité reconduire son mandat.

25 La commission a déjà approché diverses personnes susceptibles de les rejoindre.

La commission travaille actuellement sur la Directive concernant les subventions octroyées dans le cadre du « Fonds communal pour encourager le développement durable ». Celle-ci entrera en vigueur le 15 avril 2024, vous pourrez alors la consulter sur le site internet de la commune. Une séance d'information publique afin de présenter le catalogue des subventions aura lieu à la Grande salle le mercredi 15 mai 2024 à 19h00. Si vous souhaitez assister à cette séance merci de vous inscrire auprès du bureau communal : commune@vufflens-la-ville.ch.

Biodiversité

35 Le lundi 4 mars 2024, 20 nichoirs à martinets noirs ont été posés sur le vieux collège cela sur l'initiative de Mme Marceline Touati. Les élèves des classes de 5 et 6 P ont, le matin même, assemblé et peint les nichoirs. En début d'après-midi tous les élèves ont pu assister à la pose et pourront, nous l'espérons rapidement, observer les martinets et leurs petits dès que ceux-ci auront pris possession des nichoirs.

40 ZUP

Comme annoncé lors du précédent Conseil communal, l'appel d'offre sur invitation concernant le choix d'un prestataire pluridisciplinaire d'urbaniste et spécialiste en démarche participative pour étudier

l'aménagement futur des zones d'utilité publiques Bovon et Marteley a été envoyé à trois bureaux d'architectes urbanistes (*Repetti SA, ABA Partenaires et UrbaPlan*).

Les trois cabinets ont rendu leurs offres durant le délai imparti. Parmi eux, un ne répondait pas totalement au cahier des charges et a donc été écarté.

5 Les deux autres bureaux répondaient en tous points au cahier des charges pour des offres quasi identiques. C'est ABA Partenaires qui a été retenu pour mener à bien la démarche participative sur la ZUP Bovon et Marteley. Ce bureau a le plus convaincu la Municipalité par la pertinence de ses remarques et la proposition de déroulement de la démarche participative en adéquation avec la volonté communale.

10 Une séance préliminaire au lancement des travaux aura lieu courant du mois de mars.

Sécurité routière

Le bureau Team + a fourni comme prévu à la Municipalité le dossier de passage à 30 km/h pour tout le village. Le 11 mars, une délégation municipale a rencontré la nouvelle voyère afin de lui présenter le dossier avant de l'envoyer à la DGMR pour validation.

15

Patrouille scolaire

Après 10 ans de bons et loyaux services, présente chaque jour pour faire traverser les écoliers par tous les temps, Mme Denise Kuenzi cessera son activité le 28 mars 2024 pour une retraite bien méritée. Nous la remercions pour ces années de collaboration et lui souhaitons une bonne continuation et le meilleur pour la suite.

20

M. Laubscher engagé en CDD jusqu'à la fin de l'année scolaire assurera son remplacement.

Une annonce parait dans ce BIOV pour la mise au concours du poste de patrouilleur scolaire pour la rentrée d'août 2024.

Pic et Croc

Le 1^{er} mars 2024, Mme Lazari, assistante socio-éducative à la structure d'accueil Pic et Croc, a cessé son activité pour une nouvelle orientation professionnelle. Nous tenons à la remercier pour son engagement et son travail et lui souhaitons le meilleur pour la suite tant au niveau professionnel que personnel.

30

Depuis le 4 mars, M. Sébastien Francisco a été embauché en tant qu'éducateur de l'enfance. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de la structure d'accueil Pic et Croc et nous nous réjouissons de pouvoir collaborer avec lui pour le bien-être des enfants.

Ecole

35

Depuis le 1^{er} décembre, Mme Carole Borlat, nouvelle directrice de l'établissement scolaire de Penthaz, a pris ses fonctions.

Tout comme son prédécesseur, M. Pierre Dejardin, Mme Borlat participe à chaque séance du comité directeur de l'ASIVenoge, ainsi qu'aux séances en lien avec le chantier d'extension du collège Cheminet. Cette nouvelle collaboration se passe très bien et les membres du Codir sont ravis de pouvoir travailler avec elle.

Les classes du collège de Vufflens participeront au Coup de balai durant la semaine du 25 mars 2024

40

Manifestations

Durant tout le mois de décembre jusqu'à Noël, et comme le veut la tradition, chaque soir une fenêtre s'est illuminée.

Un grand merci à la gym féminine qui comme chaque année a organisé le calendrier de l'Avent.

La seconde édition du Tour de Gourmandie, qui aura lieu le dimanche 14 avril 2024, a rencontré un vif succès puisque les 300 places disponibles ont été pourvues en seulement 3 semaines.

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de cette balade gourmande.

MME CHANTAL DI LALLO, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

5 Coup de balai

Le coup de balai aura lieu le 27 avril prochain. Nous vous encourageons à rejoindre le mouvement et participer à l'opération de ramassage des déchets abandonnés autour de chez nous. Une occasion de passer un bon moment tout en prenant soin des lieux qui nous sont chers. Cette matinée sera suivie, comme à l'accoutumée, par un apéritif convivial avec, en bonus cette année, un stand d'animation sur le thème des déchets. Une « roue de la fortune » apprendra aux petits et grands comment trier correctement et réfléchir à la quantité de déchets que nous produisons.

Déchetterie

Nous vous rappelons que, depuis le 1^{er} janvier, nous avons accès à la déchetterie de Valorsa. Elle vous accueille du mardi au samedi selon les horaires qui vous ont été communiqués, soit le mardi, jeudi et vendredi : de 15h30 à 18h30, le mercredi : de 9h15 à 11h45 et le samedi : de 10h à 16h.

Nous sommes tous responsables de la propreté et du bien-être de notre Commune. Dans cette optique, nous tenons à rappeler l'importance de la gestion de nos déchets.

Récemment, nous avons remarqué que certains déchets, notamment le carton et le verre, sont déposés hors des containers prévus à cet effet. Ceci crée un environnement peu esthétique et peut également poser des problèmes de sécurité et d'hygiène.

Nous comprenons que les containers peuvent parfois être pleins entre deux passages du porte-à-porte. Cependant, nous vous demandons de bien vouloir conserver vos déchets de carton et de verre chez vous jusqu'à ce que les containers soient vidés ou de les amener directement à la déchetterie. Nous avons décidé d'enlever les containers à verre qui se trouvaient à la déchetterie de la Grande salle et les avons remplacés par une affiche incitant les personnes à se rendre chez Valorsa.

Nous vous remercions pour votre coopération et votre compréhension.

Piscine des Chavannes

Cette année encore, la piscine des Chavannes proposera des stages pendant les vacances de Pâques et les vacances d'été. N'hésitez pas à vous rendre sur leur site afin de découvrir toutes les activités proposées.



BIOV

ERRATUM : Contrairement à ce qui a été mentionné dans le dernier BIOV, nous vous informons que la séance du Conseil communal du 26 juin 2024, qui se tiendra dans la salle du Grand Conseil à Lausanne, sera PUBLIQUE.

5 M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Contrôle de vitesse

Le 23 janvier dernier, de 9h15 à 11h 45, la Gendarmerie a effectué un contrôle de vitesse à la Grand Rue. A cette occasion, 212 véhicules ont été contrôlés, dont 17 dénoncés.

10 Dès lors, le taux d'infractions à Vufflens-la-Ville se monte à 8.02 % alors que le taux d'infractions cantonal pour la période en cours est de 2.90 %.

Bâtiments

15 Grande salle : la porte de la sortie de secours donnant sur le pont de la grange a été remplacée fin décembre. En effet, l'ancienne porte donnait des signes de fatigue et, en cas de forte bise, il est arrivé que le concierge retrouve cet accès ouvert.

Voirie : là aussi les portes basculantes ont été changées. Le modèle choisi, avec la partie supérieure vitrée, laisse passer davantage de luminosité ce qui assure à nos employés sécurité et confort de travail.

20 Tarifs des locations : dans sa séance du 19 février, la Municipalité a revu les tarifs des locations de la Grande salle et du Refuge. Une légère adaptation des coûts entrera en vigueur au 1^{er} avril prochain. Le détail figurera prochainement sur le site Internet de la commune, rubrique « Infrastructures – Bâtiments et locations ».

6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2024 : « DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE EN LEASING (RÉGULARISATION) »

25 Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Cédric Boss, Président, et de MM. Jean-Marc Lüscher et Marc Zosso, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 10 mars 2024.

30 Il est lu par M. Cédric Boss, Président.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 7 mars 2024.

35 Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Discussion

- M. Hervé Bandini constate que l'on régularise et que c'est très bien comme ça. Toutefois, si ce cas devait se représenter, existe-t-il une procédure à suivre ou serait-il judicieux de mettre quelque

chose en place pour que la Municipalité ne se retrouve pas dans une situation – qu’il comprend délicate – de devoir agir immédiatement, mais sans en avoir les moyens ?

- M. Olivier Duperrut, Syndic, ne pense pas qu’il existe de procédure bien définie par rapport à ce cas. Soit il faut demander un Conseil extraordinaire pour demander un crédit, soit faire l’achat et proposer ensuite un préavis de régularisation.

- « Mais si le cas se représente ? » s’interroge M. Hervé Bandini.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, considère qu’il s’agit d’une situation exceptionnelle, car il s’agissait d’un véhicule ancien. Cela aurait pu être le Reform, qui a été accidenté l’année passée, et on ne savait pas s’il allait être réparable ou pas. On aurait donc pu se retrouver dans la même situation. Ce sont des situations exceptionnelles. On a constaté que cela coûtait plus de CHF 500.- par mois pour une location, il a donc paru judicieux de stopper la location et de commander quelque chose qui était disponible. On n’a pas fait tout juste, on le conçoit, mais on apprend aussi. On fera au plus juste la prochaine fois en présentant un préavis de régularisation. Il aurait effectivement dû être fait sur 2023.

- M. Yves Trottet se dit surpris d’entendre qu’il s’agit d’un cas extraordinaire après 16 ans. En effet, on sait que les réparations vont coûter cher pour un véhicule qui a 16 ans. Est-ce qu’il y a d’autres véhicules communaux qui ont passé 12-13-14 ans et dont le cas risque de se reproduire ? Il estime qu’il est dommage de devoir régler le cas à travers la Commission des finances qui doit faire une remarque à ce sujet. La Commune doit avoir les moyens de ne pas soutenir une société de leasing.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, l’admet volontiers. Les autres véhicules sont les Kubota qui ont 2-3-4 ans. La voiture en question venait d’être expertisée, l’embrayage venait d’être fait et il semblait, avec le peu de kilomètres qu’elle faisait annuellement, qu’elle allait pouvoir tenir encore 2-3 ans, jusqu’à la prochaine expertise. Il y a eu une grosse panne là-dedans qui aurait coûté CHF 5-6'000.- en réparation, mais sans aucune garantie de la part du garage. On n’a pas voulu changer une voiture qui avait peu de kilomètres, mais qui était ancienne, mais, malheureusement, il y a eu ce problème électronique.

- M. Joseph Vanderweckene remarque que la procédure existe : elle est implicite. Le Conseil délègue des pouvoirs à la Municipalité. Si des choses excèdent ce pouvoir, mais qu’il s’agit d’un caractère urgent, il y a une délégation automatique à la Municipalité de prendre position à la seule condition de faire régulariser sa décision à la prochaine séance de Conseil communal [*ndlr : préavis n° 7/2021, art. 87*]. C’est ce qui peut être reproché dans ce qui a été fait : il n’y a pas eu cette régularisation et, de plus, la Municipalité a voulu faire passer le cas dans les frais de fonctionnement. Mais, implicitement, cette procédure existe bel et bien.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, réplique que c’est ce qu’il a dit.

- M. Joseph Vanderweckene ajoute que, si on relit le Règlement du Conseil communal, on y trouvera cette procédure. Le but n’est pas de freiner la Municipalité. D’ailleurs, si la régularisation avait été faite au Conseil suivant, il est persuadé que cela serait passé sans aucun problème !

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, estime que l’on joue un peu sur les mots... Quand M. le Syndic parle de régulariser, c’est ce que cela veut dire : on revient vers le Conseil après. Il n’y a pas de problème, la chose est connue de la Municipalité. On pourrait avoir le cas avec les conduites d’eau, dont il a présenté la situation précédemment. Si trois ou quatre grosses fuites se produisent au cours de l’année, le budget sera dépassé et il faudra revenir auprès du Conseil avec un préavis pour régulariser la situation.

- La parole n’étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- 5 • Vu le préavis municipal n° 1/2024 du 29 janvier 2024 ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 10 1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
2. D'accorder la demande de crédit d'un montant de CHF 42'400.- TTC pour l'achat d'un véhicule en leasing, auquel s'ajoute le taux d'intérêt de 3.9 % ;
3. D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

15 Le préavis n° 1/2024 est accepté à la large majorité par 36 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2024 : « REFONTE COMPLÈTE DU SITE INTERNET COMMUNAL »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

20 Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Véronique Miano, Présidente, et de MM. Jacques Pilet et Marc Zosso, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 7 mars 2024.

Il est lu par Mme Véronique Miano, Présidente.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

25 Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 7 mars 2024.

Le rapport est lu par M. Patrick Vigouret. A noter que M. Pierre-André Vullioud, Président, s'est abstenu, compte tenu du conflit d'intérêt.

30 Discussion

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, précise que Mme Véronique Miano, Présidente de la commission *ad hoc*, n'a volontairement pas lu les suggestions contenues dans la conclusion du rapport. Il s'avère que la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté, et ces suggestions seront reprises et débattues au point « Divers et propositions individuelles ».
- 35 • M. Joseph Vanderweckene précise que le Président de la COFIN ne s'est pas seulement abstenu, il s'est déporté : il n'a en effet pas participé aux débats. Le Conseiller préfère qu'on utilise le mot « déporté » plutôt que « abstenu » pour des raisons éthiques vis-à-vis de M. Vullioud.

- Mme Stéphanie Reda, Présidente, entend bien que M. Vullioud s'est déporté et souligne qu'il ne participera pas au vote du préavis. *[ndlr : M. Vullioud a néanmoins participé au vote, mais en choisissant l'abstention.]*
- 5 • M. Joseph Vanderweckene a lu qu'il y a un hébergement pour le site web. Que se passe-t-il si le site venait à être hacké ? Serait-ce de la responsabilité financière de la Commune ou de la société hébergeuse ?
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, estime que M. Vullioud pourrait répondre à cette question.
- M. Pierre-André Vullioud l'informe que, normalement, ce genre de chose est géré dans le cadre des contrats de maintenance et des responsabilités. Les contrats de maintenance couvrent les risques de hacking, de restauration et de protections des données.
- 10 • M. Joseph Vanderweckene constate donc que cela sera dans le contrat de la société.
- M. Pierre-André Vullioud répond que c'est effectivement le cas pour Inetis, mais que c'est en général très courant.
- M. Joseph Vanderweckene répète que cela ne serait donc pas de la responsabilité de la Commune, sans frais à supporter par elle.
- 15 • M. Vu Tran déclare avoir consulté les deux sites mentionnés dans le préavis. Il regrette cependant de constater que ces deux sites n'ont pas de vocation de site Internet pour une commune, car l'un concerne le tourisme et l'autre, la formation. Il a également consulté les sites Internet d'autres communes et constaté que, en-dessous de ces sites, il est fait mention des noms d'entreprises qui fournissent la prestation pour les communes. Est-il encore possible d'approcher ces entreprises qui ont de l'expérience dans le développement de sites web pour les communes ? Le point suivant concerne le cahier des charges. Quand tout va bien, on ne sort pas le contrat, mais, lorsqu'on doit sortir le contrat, c'est qu'il y a un mécontentement. Il faudrait donc que les sociétés fournissent une liste des prestations afin de vérifier qu'elles seront effectivement réalisées. Le Conseiller recommande également de prendre contact avec la HEIG-VD d'Yverdon qui a mis au point un outil qui s'appelle « CarbonViz », permettant de juger si un site web est compatible face à son empreinte CO2, si les images sont bien conçues, s'il n'y a pas trop de rafraîchissement, etc.
- 20 • Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, déclare que, parmi les différentes sociétés qui ont été approchées par la Municipalité pour le futur nouveau site, il y en a deux qui travaillent régulièrement avec des communes : WNG à Lausanne et Ofisa Informatique à Renens. Quant à la question du cahier des charges, celui-ci est déjà bien établi en fonction de ce qu'on aimerait pour le nouveau site. Par ailleurs, elle redemandera le nom cité par M. Tran afin d'aller se renseigner sur cet outil.
- 25 • M. Laurent Corbaz se demande si ce projet va engendrer des changements en termes de cahiers des charges du personnel de l'Administration communale. Si le site augmente de volume et d'activité, qui va s'en occuper ? Est-ce prévu dans le cahier des charges de l'équipe administrative ?
- 30 • M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond qu'il y a déjà une personne en charge de l'actuel site Internet et du BIOV : il s'agit de Mme Assia Ben Saïda, chargée de communication. Cela rentre dans son cahier des charges.
- M. Laurent Corbaz souligne que cette tâche pourra donc être effectuée par Mme Ben Saïda sans modifier son taux de travail.
- 35 • M. Olivier Duperrut, Syndic, le lui confirme.
- M. Joseph Vanderweckene souhaite donner un certain crédit à ce qu'a fait la Municipalité. Il relève que nous avons sur le territoire de la Commune une société qui est active dans le domaine et qui, à qualité égale avec d'autres, mériterait qu'on lui donne la préférence.
- 40 • La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.
- 45

Adoption du préavis

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- 5
- Vu le préavis municipal n° 2/2024 du 29 janvier 2024 ;
 - Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
 - Oui le rapport de la Commission des finances ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 10
1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
 2. D'accorder un crédit de CHF 25'000.- TTC pour la refonte complète du site Internet communal ;
 3. D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ;
 4. D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 5 ans.

15 Le préavis n° 2/2024 est accepté à la large majorité par 35 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2024 : « RÉAMÉNAGEMENT DES BUREAUX DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

20 Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de Mme Marie-Laure Lüscher, Présidente, et de MM. Eric Scharmey et Jean-Claude Stucky, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 4 mars 2024.

Il est lu par Mme Marie-Laure Lüscher, Présidente.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

25 Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 7 mars 2024.

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Discussion

- 30
- M. Pierre Baumann rappelle que, il y a quelques décennies, la Maison de Commune a été transformée très profondément, en supprimant l'abattoir, etc. Si, à l'époque, de gros efforts avaient été faits pour aménager le rez-de-chaussée pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, on avait néanmoins renoncé à rendre les étages accessibles. Il a l'impression que, cette fois-ci encore, on n'a pas non plus considéré nécessaire de faire une adaptation des escaliers, etc. Il serait en effet regrettable qu'un candidat pour un poste d'employé communal ne puisse pas être retenu parce qu'il

35 serait en situation de handicap. Il en est de même pour des candidats à la Municipalité, des Conseillers communaux ou d'autres partenaires. *[Assentiments au sein de l'assemblée.]*

- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que, si le cas se présentait et qu'on devait mettre un escalier pour handicapés, on pourrait le faire. Pour le moment, il n'y a jamais eu cette demande, mais il estime que l'installation pourrait être faite en quelques semaines.
- 5 • M. Pierre Baumann imagine bien que cela pourrait être fait. Mais qu'en est-il de la largeur des portes dans les étages, qui doit être adaptée au passage d'une chaise roulante par exemple ? Le problème ne concerne pas seulement l'escalier.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, souligne que, avec le réaménagement des locaux, on ne touche pas à la structure du bâtiment, on le laisse tel quel. Si on touchait à la structure, on mettrait évidemment des portes plus larges. Mais il lui semble qu'aujourd'hui, c'est quelque chose qui est aux 10 normes, car cela a été fait il y a 20 ans.
- M. Yves Trottet souhaite savoir si l'ensemble des coûts est compris dans le préavis qui est présenté. Il a en effet cru comprendre qu'il y aura des devis supplémentaires qui seront demandés. Il aimerait comprendre cette notion de « devis supplémentaires ».
- 15 • M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, l'informe que, pour certaines choses, il s'agit d'une estimation basée sur une seule offre. La Municipalité va donc demander des offres supplémentaires. Il y a toujours deux devis qui sont demandés.
- M. Yves Trottet demande s'il y aura d'autres prestations que celles décrites dans le préavis.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que non.
- 20 • M. Yves Trottet s'interroge concernant l'achat du mobilier listé dans le préavis : est-ce que la Municipalité prendra un coordinateur, un ingénieur ou un architecte pour l'aider à l'installation ou la Municipalité s'en charge-t-elle ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, l'informe que la Municipalité s'en chargera.
- 25 • M. Olivier Duperrut, Syndic, précise qu'il s'agit d'un aménagement, de la peinture, du mobilier supplémentaire. La Municipalité n'aura donc pas besoin d'un ingénieur ou d'un architecte d'intérieur étant donné qu'une bonne partie du travail est déjà effectuée. Le public a déjà pu voir la modification des bureaux, à la satisfaction du personnel. Comme déjà dit, du personnel supplémentaire a été engagé et Mme Véronique Forest, secrétaire adjointe, n'avait pas son propre bureau. Quant à la largeur des portes, il lui semble qu'elles ont été mesurées : elles sont à 90 cm, ce qui permet le passage d'une chaise roulante. La question de l'aménagement de l'escalier pour une personne 30 handicapée est bonne, car cela pourrait en effet concerner un Municipal ou même un Conseiller communal qui devrait travailler dans le cadre d'une commission. Le faire maintenant est possible, mais il faudrait que le Conseil octroie un crédit supplémentaire ou que la Municipalité revienne avec un nouveau préavis à la prochaine séance. Cela dépendra du choix dicté par le Conseil communal.
- 35 • M. Joseph Vanderweckene relève qu'il a entendu, dans le rapport, que le Conseil communal avait refusé le crédit en décembre 2023. Il ne s'agit pas de ça. Il faut bien préciser que le Conseil a refusé précédemment que ces travaux soient repris au budget des frais de fonctionnement. C'est ce qui a été voté lors de la précédente séance.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

40 **Adoption du préavis**

Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 3/2024 du 29 janvier 2024 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- 45 • Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
2. D'accorder un crédit de CHF 68'000.- TTC pour le réaménagement des bureaux de l'Administration communale ;
- 5 3. D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

Le préavis n° 3/2024 est accepté à la large majorité par 33 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

10 9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 4/2024 : « RÉFECTION DE LA COUVERTURE ET DE L'ISOLATION DE LA SALLE DE SPORT ET POSE DE PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

15 Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Gilbert Cavedon, Président, et de MM. Nicolas Pittet et Yves Trottet, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 4 mars 2024.

Il est lu par M. Nicolas Pittet.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

20 Le rapport de la COFIN, composée de M. Pierre-André Vullioud, Président, de Mme Armelle Saunier et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret et Joseph Vanderweckene, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 7 mars 2024.

Il est lu par M. Pierre-André Vullioud, Président.

Discussion

- 25 • M. Jérémy Maillefer souhaite des éclaircissements concernant la possibilité future de participation des citoyens. En quoi consiste-t-elle ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, explique que, une fois que les panneaux solaires auront été posés, une société d'autoconsommateurs va être créée. Les citoyens de Vufflens-la-Ville pourront acquérir des parts selon leur consommation, des mètres carrés de panneaux solaires qui
- 30 correspondent à leur consommation personnelle. Cela évite de mettre des panneaux solaires sur une petite maison ou sur un toit mal exposé. Cela offre aussi la possibilité à des locataires d'acquérir quelques mètres de panneaux solaires afin de faire baisser leur facture d'électricité.
- M. Géraud de Laval estime que le planning proposé est très ambitieux. On entend en effet beaucoup parler de problèmes de main d'œuvre. Il souhaite donc s'assurer que les entreprises contactées
- 35 seront en mesure de respecter ce planning.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, reconnaît que le planning est ambitieux, mais lui confirme que toutes les entreprises ayant fait leur offre ont assuré qu'elles pouvaient réaliser ces travaux durant les vacances scolaires et que le matériel est en stock. Les travaux importants concernent la

couverture qui doit être faite pendant que les élèves sont en vacances. Toutefois, si les panneaux solaires devaient avoir 15 jours de retard, ce serait acceptable.

- M. Michel Equey relève que le préavis municipal mentionne que la salle de sport pourrait bénéficier de 12'000 kWh en autoconsommation. Est-ce que cela correspond à ce que la salle de sport consomme actuellement avec, imagine-t-il, l'appartement du concierge ? Cela lui semble peu.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, l'informe que la Municipalité a transmis les consommations de la Romande Energie sur les dernières années à un énergéticien, qui a fait les calculs de ce qui pourrait être consommé en autoconsommation. Ce sont des chiffres qui ont été contrôlés et affirmés par un spécialiste.
- M. Michel Equey relève que la salle de sport consomme donc environ 12'000 kWh actuellement.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, le confirme.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède alors au vote.

Adoption du préavis

15 Le préavis est soumis à l'adoption du Conseil communal qui :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 4/2024 du 5 février 2024 ;
- Oûi le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

4. D'accepter le préavis tel que présenté ;
5. D'accorder un crédit de CHF 654'000.- TTC pour la réfection de la couverture et de l'isolation de la salle de sport et pose de panneaux solaires photovoltaïques ;
6. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché et par prélèvement sur l'impôt spécial affecté ;
7. D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 30 ans.

30 Le préavis n° 4/2024 est accepté à la large majorité par 36 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.

10. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DE GESTION (POUR LA PÉRIODE DU 14 MARS AU 30 JUIN 2024)

35 Au préalable, la Présidente rappelle que les élections règlementaires du mois de juin auront lieu lors de la séance du Conseil communal du 26 juin 2024. Comme habituellement, les diverses commissions seront réélues, ce qui signifie que la personne qui postule aujourd'hui se présente pour une durée de trois mois, mandat renouvelable en cas de motivation.

Pour le siège laissé vacant, Mme Stéphanie Reda annonce avoir reçu préalablement la candidature de Mme Fanny Allienne.

40 Mme Fanny Allienne étant seule candidate, elle est élue tacitement par acclamation.

11. PROPOSITION D'UTILISATION DU FONDS SPÉCIAL DU CONSEIL COMMUNAL POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION BOXUP, PAR M. JÉRÉMY MAILLEFER

La proposition d'utilisation du Fonds Spécial du Conseil communal a été transmise via l'Intranet du Conseil le 8 février 2024.

5 La proposition est parvenue au Bureau dans les délais impartis par le règlement du Fonds. La 2^e Vice-présidente et les deux scrutateurs étant cosignataires de la proposition, elle a donc été examinée par M. Laurent Corbaz, 1^{er} Vice-président, M. Cédric Boss, scrutateur suppléant, ainsi que par la Présidente. La proposition répondant aux critères d'admission du Fonds, elle est donc soumise au Conseil communal.

10 Avant d'ouvrir la discussion, la Présidente cède la parole à M. Jérémie Maillefer qui souhaite relever quelques points. Tout d'abord, pour celles et ceux qui ne le connaissent pas, le Conseiller vient du monde du sport, de par ses études et par la pratique du sport, l'aviron en l'occurrence. Il a travaillé dans le domaine de l'activité physique et du sport ainsi que de la promotion, pour les communes, de l'activité physique pour la santé. Il est actuellement employé de la Ville de Renens en tant que délégué à l'activité physique et au sport. C'est donc un sujet qu'il connaît bien et qui lui tient particulièrement à cœur.

15 Avec son arrivée au Conseil communal, il a suggéré à la Municipalité de saisir l'opportunité « clef en main » de valoriser les infrastructures de la Commune. La Municipalité l'a renvoyé vers le Fonds Spécial du Conseil communal qui a pour but de financer des actions en faveur de la population de Vufflens-la-Ville et du Conseil communal. M. Maillefer a ensuite sollicité des Conseiller-ères pour soutenir sa démarche, comme l'exige le règlement. L'aspect financier de la proposition étant l'élément majeur qui a été débattu dans le petit groupe
20 qui s'est formé, en sachant que le Fonds Spécial est suffisamment fourni et peu utilisé. Les cosignataires ont d'ailleurs tous relevé que ce Fonds a été constitué pour soutenir ce type de projet. S'agissant cependant d'un montant important, un compromis a été trouvé et il a été proposé de financer cet achat sur 4 ans, afin de permettre à un éventuel autre projet extraordinaire d'être également financé. Par ailleurs, M. Maillefer rappelle que le Conseil communal a la possibilité, au bout d'une année, de se rétracter au cas où la station
25 ne fonctionnerait pas bien ou ne correspondrait pas aux attentes.

Discussion

- M. Vu Tran reconnaît avoir fait « Gloups, c'est un peu cher ! » lorsqu'il a pris connaissance du montant la première fois. Mais après en avoir beaucoup discuté avec les cosignataires, il a réalisé que, derrière cette station BoxUp, il y a une idée qui le séduit personnellement : faire bouger les gens et mutualiser le matériel. En effet, des jeunes qui aiment le basket et qui ont un ballon de basket, ne jouent « qu'au » basket, sans forcément faire autre chose. Avec les casiers de la station, ils auront la possibilité de pratiquer/découvrir un autre sport. L'idée de favoriser les relations plaît également beaucoup au Conseiller : sur la place de jeux, on a la possibilité de faire jouer des jeunes contre/avec des moins jeunes. A son avis, ne pas oser s'engager dans ce genre de projet, c'est risquer de manquer des occasions. Il aimerait aussi avoir la possibilité de rencontrer des personnes qu'on ne voit pas forcément au 1^{er} Août, au Marché ou aux fêtes du village, mais qui sont présentes sur la place de jeux/sport... puisqu'on n'a plus la place de socialisation qu'était la décharge ! *[Rires]*
 - M. Jean-Marc Lüscher déclare faire également « gloups, gloups et gloups », car cela fait une belle somme. Sa première question : a-t-on vraiment besoin de ce type d'installation, a-t-on vraiment besoin d'avoir des ballons et d'autre matériel ? Il n'est pas sûr. Quant à la garantie, s'il y a des dégradations, ce qui peut arriver, que se passe-t-il ? Sur le site web de la société, il a constaté, s'il a bien compris, qu'on calcule sur 50 à 100 utilisateurs par an, ce qui correspond à CHF 2.- par habitant pour la location.
 - M. Jérémie Maillefer explique qu'il n'y a pas de location pour l'utilisateur. La question de la location apparaît dans le sens où le Conseil devrait choisir entre une location d'une année ou d'un achat
- 45

direct. Pour l'utilisateur, c'est gratuit. Tout ce qu'il a à faire, c'est télécharger l'application, gratuite elle aussi, pour pouvoir ouvrir le casier, moyennant, non pas une carte de crédit comme c'est le cas pour d'autres solutions, mais une simple carte d'identité. Quant à l'aspect « utilisateurs », il s'agit d'une estimation moyenne par station, que ce soit pour Cossonay, Bussigny ou Lausanne. Le montant de CHF 2.- par habitant, c'est pour après les 4 ans de service, où tout est inclus, y compris le remplacement du matériel usé ou d'éventuelles déprédations. La somme qu'on paye c'est la totalité, puis on mandate la société BoxUp pour gérer le matériel, son remplacement, les utilisateurs, les mises à jour de l'application, etc. Il s'agit vraiment d'une installation « clef en main », il n'y a rien à faire si ce n'est décider de l'endroit où sera installée la station. La garantie de 5 ans est donc sur ce matériel. Concernant le nombre d'utilisateurs, il s'agit d'un chiffre à prendre avec des pincettes, car une personne arrive, ouvre un casier, sort des boules de pétanques, mais peut jouer avec potentiellement 5-10 personnes : ce qui fait davantage qu'un seul utilisateur. Il s'agit donc d'un chiffre minimal. C'est pour donner un ordre d'idée du coût d'abonnement pour le service BoxUp une fois que la station BoxUp est achetée : on n'a donc plus que le service à payer et plus l'achat du service.

• M. Raymond Lambelet déclare que le fait d'inciter les gens à aller faire du sport est évidemment une bonne idée. Son souci concerne le fonctionnement en termes de celui qui ouvre le casier, qui prend le ballon, qui rentre ensuite à la maison et dont le ballon risque de se retrouver dans les champs. Comment est-ce contrôlé, comment peut-on manager tout ça ? Aujourd'hui, on a tellement de déprédations, de gens qui empruntent du matériel et qui ne le rendent pas. Le Conseiller a de la peine à vivre avec ça, mais, s'il existe un Fonds Spécial destiné à financer ce type de projet, on doit se poser la question de comment cela se passe. Est-ce que celui qui a ouvert le casier avec son téléphone est responsable du matériel ? Et si le casier est vide, est-ce qu'il doit rapporter le ballon 10 jours après ? Comment est-ce que c'est prévu ? A-t-on un retour d'expérience ?

• M. Jérémy Maillefer reconnaît que chaque nouveauté entraîne aussi son lot de questions. Il aurait aimé avoir une station BoxUp avec lui afin de montrer à quel point elle est simple d'utilisation. Il a d'ailleurs des vidéos pour celles et ceux qui sont curieux. Dans le cas de Renens, dont le taux d'incivilité est plus élevé qu'à Vufflens-la-Ville, deux stations tests ont été installées et, à la fin de la phase de test, une troisième a rapidement été installée. Actuellement, Renens en possède quatre, dont deux ont été achetées. Tout ce qui est gestion du contrôle, c'est la beauté de la technologie : c'est la société BoxUp qui s'occupe de tout ; ni le Conseil, ni la Municipalité ne doit s'en occuper. L'utilisateur ouvre le casier avec son compte, est identifié, utilise le matériel pendant trois heures au maximum, remet le matériel dans le casier et doit prendre une photo pour confirmer que le matériel est remis. A partir de l'utilisateur d'après ou si quelque chose est signalé, la société le sait et prend contact avec l'utilisateur précédent qui aurait oublié de remettre le matériel en place, l'aurait volé, etc. Le matériel est ensuite soit remplacé ou une procédure est enclenchée pour facturer le matériel à remplacer. Dans le cas de Renens, il y a eu deux déprédations en une année. Deux utilisateurs ont été bannis, car ils n'ont pas rapporté le matériel emprunté, ce qui implique qu'ils ne peuvent plus ouvrir les casiers. La solution a été testée par de nombreuses communes et cela fonctionne très bien. Toutes les communes que le Conseiller connaît qui n'ont pas fait l'achat directement, mais ont choisi l'option de la location test d'une année, ont finalement ont acheté la station, voire ont en acheté plus.

• M. Hervé Bandini relève que, pour une compréhension claire et concise, s'il manque un ballon dans un casier, BoxUp le remplace et se débrouille avec l'utilisateur responsable. La Commune n'a pas à gérer le cas.

• M. Jérémy Maillefer le lui confirme.

• M. Yves Trottet aimerait encourager l'assemblée à soutenir cette initiative, car le mot « utilisation » est un mot clef derrière ce projet. On n'a pas besoin d'arriver avec son propre ballon. Souvent, quand

lui-même se rend sur la place de sport, il se dit qu'il aurait volontiers tapé dans quelque chose et il ne le fait pas. A Vidy, c'est quelque chose qui fonctionne. On met la location en son nom, on est responsabilisé, on se sent donc la charge de rapporter le matériel. Il a d'ailleurs entendu le jour même que 5% de l'argent est mis pour la prévention et 95% pour les soins ; on a peut-être l'opportunité d'augmenter un petit peu ce pourcentage de prévention et de diminuer le coût des soins.

5 • Mme Fanny Allienne encourage elle aussi ce projet, pour la simple et bonne raison qu'il peut être comparé à une bibliothèque où l'on peut emprunter plutôt qu'acheter. Elle invite le Conseil à voter favorablement cette proposition.

10 • M. Ludovic Jaugey remercie M. Maillefer pour cette belle initiative de promotion du sport. Il se demande s'il est possible de solliciter le Fonds du Sport Vaudois pour pouvoir participer, peut-être, au financement.

15 • M. Jérémy Maillefer l'informe qu'il s'agit d'une question qu'il avait posée à Renens. Le Service de l'éducation physique et du sport a créé un fonds avec le Département de la santé qui s'appelle le Fonds Sport Santé. Jusqu'à présent, la Fédération d'Education Physique et Sportive (FEPS) s'occupe en effet essentiellement du sport structuré, des clubs, des compétitions, des grosses manifestations et des infrastructures sportives. Cette fédération ne s'occupe pas tellement de la prévention ou de l'activité physique libre pour tous hors club. Donc, ce Fonds Sport Santé existe, mais il est encore assez limité et les stations BoxUp ne rentrent malheureusement pas encore dans ce cadre-là. Mais le Conseiller s'est entretenu encore dernièrement avec le responsable qui réfléchit à la question.

20 • M. Joseph Vanderweckene déclare que l'on pourrait faire sponsoriser la station BoxUp par une caisse maladie. *[Rires]*

• Mme Stéphanie Reda, Présidente, plaisante en lui disant que, s'il a des contacts, elle lui laisse faire le travail !

25 • M. Hervé Bandini déclare qu'il ne va pas ajouter un « gloups » à ceux de M. Lüscher, mais quand même... Dans un océan de bonnes intentions, il comprend parfaitement la démarche dans un milieu urbain comme Renens, mais il a plus de peine à la comprendre à Vufflens-la-Ville où il y a des ballons partout. Il a de la peine avec le montant par rapport au nombre d'utilisateurs touchés vis-à-vis de la situation du Fonds Spécial du Conseil communal. Personnellement, il ne soutiendra pas cette proposition.

30 • En tant qu'initiateur des « Mardis de la pétanque », M. Michel Equey pense à la pétanque ainsi qu'à la table de ping-pong qui est à côté. Combien de fois n'est-on pas passé, en famille ou entre amis, à côté d'une piste ou d'une table de ping-pong en se disant qu'on ferait bien une petite partie, mais... pas de matériel !?! Avec la station BoxUp, il y aurait la possibilité d'avoir 2-3-4 jeux de pétanque à disposition. Il en est de même pour la table de ping-pong. Il n'y a pas que des ballons que l'on peut mettre dans ces casiers. Au niveau financement, le Fonds Spécial du Conseil communal est, sauf erreur, alimenté chaque année d'un montant de CHF 7'000.- par Bobst.

35 • Mme Stéphanie Reda, Présidente, le confirme.

• Une voix : « C'est au bon vouloir de Bobst. »

40 • M. Michel Equey, l'admet, mais souligne que la tradition n'a pas changé. L'achat de la station est, pour cette année, d'environ CHF 5'000.-, donc on ne prend qu'une partie du Fonds. Il se dit 100% en faveur de cette installation.

45 • M. Nicolas Pittet souligne que, si on ne connaît pas le nombre d'utilisateurs pour la Commune, il s'agit d'une bonne occasion de le tester et de le découvrir. On pourrait, par exemple, organiser des événements comme des joutes sportives interfamilles. On aurait déjà une partie du matériel sur place, cela ferait donc des journées où il y aurait des utilisateurs. Avec une utilisation proactive ciblée, on pourrait peut-être installer une deuxième station.

• M. Vu Tran admet avoir également eu un doute par rapport à une grande ville comme Renens. Mais quand on voit le nombre d'installations que BoxUp a réalisées, on constate que la plupart d'entre

elles se trouvent dans des villes et des villages entre 1'000 et 2'000 habitants. C'est d'ailleurs très clairement indiqué sur le site web de BoxUp. A Renens, il y a 13'000 habitants, est-ce juste ?

- M. Jérémy Maillefer lui répond qu'il s'agit de 20'000.
- M. Vu Tran a dû se tromper de commune... Mais, pour cette commune de 13'000 habitants, il y a 700 heures d'utilisation. Mais, à nouveau, le nombre d'heures d'utilisation ne concerne pas le nombre d'heures d'utilisateurs. Si on fait une règle de trois, c'est 70 heures d'utilisation par année. Il entraîne des enfants à Vufflens-la-Ville et on donne 130 heures d'entraînement. Donc, par rapport au taux d'utilisation, c'est à peu près le même volume. Et si c'est libre, c'est encore mieux, car les 130 heures d'entraînement sont, quant à elles, payantes. Si c'est quelque chose qui est bon marché, libre et dont l'ordre de grandeur des heures est à peu près le même, le Conseiller se dit ravi !
- M. Cédric Boss se demande si, en tant qu'utilisateur de l'application à Vufflens-la-Ville, on ne peut l'utiliser qu'à Vufflens ou aller dans une autre commune, comme Renens.
- M. Jérémy Maillefer lui répond qu'on peut aller dans n'importe quelle station.
- M. Cédric Boss remarque que c'est quelque chose d'intéressant d'amener du monde de Mex, par exemple.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, se renseigne quant à la fixation des casiers : faut-il un socle en béton, des embases ? Faut-il prévoir quelque chose au niveau municipal ?
- M. Jérémy Maillefer explique qu'il y a trois possibilités pour l'installation physique : 1) socle en béton, à acheter en plus ; 2) visser dans l'asphalte ; 3) attacher aux grillages ou à un poteau, latéralement et pas verticalement. Pour Vufflens, le Conseiller propose la troisième solution. Il souligne, de plus, que la station est autonome, car elle est munie de panneaux solaires photovoltaïques.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, ajoute que l'on parle souvent de sondages, de demander l'avis des personnes. Y a-t-il eu un petit sondage ou faudrait-il en faire un auprès des utilisateurs de la place de jeux ou auprès des villageois qui seraient susceptibles de venir utiliser ce matériel ? Il rappelle qu'il s'agit du Fonds Spécial du Conseil communal, mais que celui-ci est alimenté à bien plaisir par Bobst.
- M. Jérémy Maillefer lui répond que le sondage, qui a été fait de façon informelle auprès des parents qui utilisent la place de jeux, est clairement favorable. Mais c'est complètement subjectif. Le problème qu'il voit à faire un sondage, ce sont les délais : en étant déjà au mois de mars, réaliser un sondage et, ensuite, faire l'installation, la station ne pourra pas être installée pour les beaux jours. Il a plutôt envie de proposer de faire un sondage après une année d'utilisation où on aura des statistiques spécifiques à Vufflens-la-Ville. Et si on constate que l'utilisation ne vaut pas le prix, on pourra alors se rétracter et ne pas acheter la station. On aura alors dépensé CHF 5'000.- de location pour une année.
- M. Marc Zosso remarque que Bobst sera peut-être satisfait de savoir comment est utilisé son soutien et que cela l'encouragera à poursuivre ses versements.
- La parole n'étant plus demandée, la Présidente procède alors au vote.

Adoption de la proposition d'utilisation du Fonds Spécial pour acheter une station BoxUp de six casiers pour un montant total de CHF 18'647.25 TTC, échelonné sur 4 ans

40 La proposition d'utilisation du Fonds Spécial est acceptée à la large majorité par 29 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- 5
- M. Pierre Baumann constate un rapport entre BoxUp, le Tour de Gourmandie et la gare de Vufflens-la-Ville : c'est le vélo. En effet, quand on veut aller parquer à Vufflens, il y a plus de 50 voitures stationnées, car tout le monde ne peut pas s'y rendre à pied. A cet égard, ce serait bien d'avoir aussi des boxes pour les vélos, car il y a de nombreux vols, notamment des batteries des vélos électriques. Il imagine bien que la Municipalité va répondre que la décision en revient aux CFF. De plus, cela plairait aussi à Bobst de penser qu'il y a des ballons, des boules de pétanque, mais aussi des vélos. La Municipalité a-t-elle pensé à installer des boxes pour les vélos ?
- 10
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que cette question est effectivement discutée avec les CFF dans le cadre du prochain P+R qui sera construit sur la parcelle des CFF, c'est-à-dire côté Vufflens-la-Ville. Il faut avoir un petit peu de patience, mais cela sera réglé dans ce cadre-là.
 - Mme Martine Nicollerat déclare se faire l'interprète d'un usager du bus qui, l'automne passé, s'est retrouvé devant la Grande salle à attendre le bus sous une pluie diluvienne. Il n'y a pas un abri ou un endroit où l'on peut s'asseoir. Est-ce que la Commune pourrait faire installer au moins un abri pour se protéger de la pluie ?
- 15
- M. Olivier Duperrut, Syndic, constate que c'est une très bonne remarque à étudier.
 - Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce accorder la parole à Mme Miano concernant les suggestions listées dans les conclusions du préavis n° 2/2024.
- 20
- Mme Véronique Miano donne alors lecture des deux suggestions : participation de la population à l'élaboration du visuel du site Internet et boîte à idées pour faire vivre le site.
 - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, la remercie pour ces suggestions qui sont intéressantes. La Municipalité n'est pas du tout contre, mais le risque est que cela dépasse les CHF 25'000.- prévus dans le budget du site. La Municipalité s'est renseignée et a constaté que l'élaboration d'un sondage a un coût : il faudrait prévoir entre CHF 1'000.- et 2'000.- de plus au budget.
- 25
- M. Olivier Duperrut, Syndic, se demande s'il ne serait pas plus intéressant d'aller plus loin que le « simple » visuel en demandant ce que les villageois aimeraient voir figurer dans le site Internet.
 - M. Marc Zosso lui répond qu'il s'agit justement du principe de la boîte à idées.
 - M. Olivier Duperrut, Syndic, pensait que la boîte à idées viendrait après.
- 30
- M. Marc Zosso lui précise que ce serait pour tout de suite.
 - M. Olivier Duperrut, Syndic, demande s'il faut faire une boîte à idées ou un mini sondage. Cela risque de coûter quelque chose de plus, il faudrait donc que le Conseil octroie un montant supplémentaire.
 - Mme Nadine Frossard Goy suggère que Mme Assia Ben Saïda, chargée de communication, s'en occupe. Elle pourrait mettre sur pied un petit sondage, cela ne doit pas prendre beaucoup de temps.
- 35
- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que c'est du temps et, de plus, le fait de réaliser un sondage coûte aussi quelque chose si on va sur Infomaniak ou Google. Et il faut traiter le sondage après : car recevoir des informations, c'est une chose, mais, après, il faut aussi prendre des décisions et savoir ce qu'on fait de l'avis de la population.
 - Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, ajoute qu'il faut savoir comment diriger le sondage et que cela nécessite d'être entouré par un professionnel.
- 40
- M. Olivier Duperrut, Syndic, répète que rien n'est gratuit.
 - Mme Stéphanie Reda, Présidente, déclare que, avant de clore ce sujet, la Municipalité souhaite savoir si le Conseil accepte les suggestions de la commission, auquel cas il y aura un ajout budgétaire, ou si le Conseil ne souhaite pas dépasser le budget de CHF 25'000.-, auquel cas il n'y aura pas de sondage.
- 45
- Mme Armelle Saunier souhaite connaître précisément comment serait dirigé le sondage. Si on accepte un supplément de budget, est-ce que cela serait pour récolter des informations en amont et les redispacher après pour savoir qui serait intéressé par quoi ou... ?

- M. Olivier Duperrut, Syndic, lui répond que ce sont des discussions qu'il faudrait avoir avec la commission afin de décider comment serait développé le sondage.
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, souligne que la Municipalité ne sait pas si cela dépasserait le budget, mais que c'est en prévision.
- 5 • M. Olivier Duperrut, Syndic, remarque qu'il y avait une partie de propositions et une partie ouverte à la population d'amener ses idées. Il pense qu'il faut partager la chose en deux.
- M. Joseph Vanderweckene constate que le Conseil a décidé de la révision du site pour un montant de CHF 25'000.-. Mais si on avait investi 25-28'000.-, cela aurait aussi passé sans problème. Il ne faut pas faire une refonte du site « à la ristrette ». Faisons un site évolutif, mais qu'on ne revienne pas pour demander des petits bouts de CHF 1'000.- ou 2'000.-. Il faut donner suffisamment de moyens.
- 10 • M. Nicolas Pittet déclare qu'on parle de faire un sondage sur un visuel validé. Mais, si c'est validé pour un fournisseur, il va s'y tenir. Et si, par la suite, on ne peut plus changer quelque chose sur ce visuel, on va partir dans des dérives de contrat qui risquent d'être un peu « tricky ». La proposition de la commission est bonne, mais il faut la faire en amont du projet.
- 15 • Mme Stéphanie Reda, Présidente, pense que M. Vullioud pourra certainement nous éclairer.
- M. Pierre-André Vullioud déclare aller dans le sens de M. le Syndic : pour le visuel, savoir si c'est rouge, plus ou moins rond ou petit, c'est une chose. Mais, l'essentiel, c'est qu'on va interagir avec le site web, donc la question est plutôt de savoir quels services le citoyen aura envie de trouver dessus : par exemple, un calendrier du ramassage des poubelles ou des notifications quand des mises à l'enquête sont déposées. On peut imaginer plein de choses qui sont de l'ordre des services proposés, au-delà du choix des couleurs, des polices ou des photos.
- 20 • M. Marc Zosso souligne que, pour la commission, l'idée n'était pas que ça coûte davantage d'argent ou de compliquer les choses. Par contre, ce qui a interpellé les membres de la commission, c'est qu'il y a environ 1'200 utilisateurs par mois qui visitent le site, et donc l'intérêt était peut-être de mettre une publication sur le site actuel afin de les informer du renouvellement de la plateforme et de leur offrir la possibilité de transmettre leurs idées.
- 25 • M. Olivier Duperrut, Syndic, précise que, quand on parle de 1'200 utilisateurs, cela ne veut pas dire 1'200 personnes, car cela peut être plusieurs fois la même personne, comme la secrétaire municipale qui va peut-être 50-60 fois sur le site, du fait de son travail. Idem pour Mme Ben Saïda qui dépose les communications à la Une. La fréquentation du site est bonne, on essaie de le faire bouger en déposant régulièrement des informations à la Une. Mais le site est vieillot, il faut lui redonner une nouvelle jeunesse pour le rendre plus attrayant pour les visiteurs. Peut-être qu'il sera possible de tout mettre dans les CHF 25'000.-, mais peut-être qu'il faudra serrer et revenir vers le Conseil pour demander un supplément. Afin d'être à l'aise, la Municipalité demande CHF 2'000.- de plus, qui ne seront peut-être pas utilisés ou seulement en partie.
- 30 • Mme Stéphanie Reda, Présidente, comprend que la suggestion de déposer un avis sur le site ne serait donc pas un sondage, mais une sorte de boîte à idées.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la Municipalité aimerait quand même le faire sous la forme d'un petit sondage avec des questions afin de structurer les choses. Sinon on va arriver à la fin de l'année et rien n'aura été fait.
- 40 • M. Jacques Pilet pense qu'il faut faire ce sondage, car on va gagner du temps et de l'argent en investissant maintenant.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, constate que la tendance est plutôt positive. Est-ce que le Conseil souhaite voter cette suggestion ?
- 45 • Plusieurs voix : « Non, non ! »
- M. Olivier Duperrut, Syndic, remarque que ce serait bien que ce soit voté.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui précise que cette décision sera évidemment protocolée.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, la remercie.

- Sur un autre sujet, M. Thierry Marchon a été un peu surpris de recevoir le courrier municipal du 4 mars 2024 sur les émoluments communaux pour l'usage du sol. Pas tant sur le contenu que sur le destinataire dudit courrier. S'il a cru comprendre que l'invitation était destinée à l'ensemble des habitant-e-s et des entreprises, il est toutefois seul à avoir reçu ce courrier à l'attention de « l'homme du ménage ». Il pense que l'Administration communale devrait être en mesure de libeller l'adresse des destinataires de manière inclusive.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, présente les excuses de la Municipalité pour ce « couac ». En sortant les listings, c'est le chef de ménage qui est ressorti. La Municipalité ne s'en est pas rendu compte tout de suite. Evidemment, tout le monde est invité et la Municipalité adresse ses excuses auprès des dames, ce n'est pas du tout une volonté municipale de n'inviter que des messieurs !
- M. Nicolas Pittet plaisante en demandant comment est défini le « chef du ménage » à Vuflens !?
[Rires]
- M. Vu Tran se demande si c'est le Contrôle des habitants qui a la liste du destinataire ou si cela vient du compteur d'électricité. La raison est que, chez lui, ses enfants sont locataires et les deux compteurs sont au nom de sa femme. Et c'est sa femme qui a reçu ledit courrier ! Donc il suppose que c'est le compteur qui fait foi.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, lui répond que non, car l'erreur venait effectivement du Contrôle des habitants.
- M. Cédric Boss constate que, chez lui, c'est simple : Madame est la cheffe. Par contre, pour la déchetterie, il a reçu la carte à son nom propre, alors que Madame est propriétaire du bâtiment. Dans le cadre de la déchetterie, est-ce que c'est une carte par ménage ?
- Mme Chantal Di Lallo, Conseillère municipale, le lui confirme.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, revient sur la station BoxUp. Il a peut-être mal compris, mais il y a soit la location, soit l'achat. Quelle est la décision qui a été prise ce soir ? Il pense que c'est la Municipalité qui va commander le matériel. Est-ce qu'on fait un contrat de location ou un contrat de vente ? Il considère qu'on n'est pas allé au fond de la discussion.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, rétorque que, au contraire, la proposition d'utilisation était l'achat de la station.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, déclare que la discussion a porté sur le fait qu'on pouvait rendre la station si elle n'était pas valable, mais si on l'achète...
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, répète que, même en cas d'achat, on peut se rétracter au bout d'une année. Elle rappelle que le paiement des six casiers sera sur quatre ans. La Présidente relit la conclusion qui a été votée.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, souhaite apporter une information : dans sa jeunesse, l'annonce du printemps se faisait par l'arrivée des hirondelles ; de nos jours, c'est par la migration des caravanes à la recherche d'un endroit pour faire leur nid. Elles sont bien arrivées, cela a paru dans la presse et il en est témoin. Chaque année, on entend les mêmes commentaires : que viennent-elles faire chez nous ? De quoi vivent ces gens du voyage ? Il faudrait qu'ils restent chez eux. Pour cela, M. Berchier demande de ne plus leur donner de volets à peindre, d'arbres à tailler ou de toits à nettoyer. Aujourd'hui, ils viennent chez vous avec leur joli bleu de travail, leurs voitures sont immatriculées en Suisse romande, mais le travail rendu n'a rien de PECC. Et vous serez tenus pour responsables de toutes les pollutions qu'il pourrait y avoir chez vous. Merci de passer le message autour de vous, parce que, eux, les boîtes, ça va les intéresser.
- M. Vu Tran demande à l'assemblée si cette dernière a soif. En effet, si on revient au PV adopté en début de séance (p. 24), le Conseiller Samuel Berthoud avait proposé de ne plus mettre des bouteilles de PET à disposition, mais il a aussi suggéré que des carafes ou des verres d'eau soient proposés,

sans savoir si la charge en revient à la Municipalité ou au Bureau du Conseil. Il faudrait prendre une décision.

- M. Olivier Duperrut, Syndic, réplique qu'il n'y a pas eu d'investissement de carafes.
- M. Vu Tran suggère également à Mme Noémie Girard, secrétaire, de numéroter les lignes dans les prochains procès-verbaux afin de pouvoir facilement faire référence, dans le corps de texte, à une ligne précise. [ndlr : C'est chose faite !]
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, précise que nous n'étions pas beaucoup à savoir qu'il n'y aurait plus de bouteilles d'eau en PET ni de carafes. Elle invite donc l'assemblée à se munir d'une gourde afin d'éviter le nettoyage de la vaisselle à M. Nelso Batista, concierge.

10 CLÔTURE

La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 26 juin 2024 dans la salle plénière du Parlement à Lausanne** (horaire provisoire : visite à 18h, séance à 19h30).

La séance est levée à 22h05.

15

POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S				